

La commune d'Yvoir a décidé de se lancer dans une Opération de Développement Rural (ODR) et de se doter d'un nouvel outil pour l'aménagement futur de son territoire.

En sa délibération du 16 septembre 2008, le Collège communal nous a choisis comme auteur de projet pour l'élaboration d'un Programme Communal de Développement Rural (PCDR).

Qu'est ce qu'un PCDR ?

Le Programme Communal de Développement Rural est le document de synthèse de l'Opération de Développement Rural (ODR).

- Ce document est constitué de 5 parties :
- la description des caractéristiques socio-économiques de la commune,
 - les résultats de la consultation de la population,
 - les objectifs de développement,
 - les projets pour atteindre ces objectifs,
 - un tableau récapitulatif détaillant les différents projets, la planification temporelle, les intervenants financiers et les objectifs poursuivis.

Qu'est ce qu'une ODR ?

Une Opération de Développement Rural consiste en un ensemble coordonné d'actions de développement, d'aménagement et de réaménagement entreprises en milieu rural par une commune. Ces opérations ont comme but la revitalisation et la restauration de la commune, dans le respect de ses caractères propres et de manière à améliorer les conditions de vie de ses habitants au point de vue économique, social, culturel...

Les trois originalités d'une ODR :

1. **La participation citoyenne** : Réunions de village, groupes de travail et commission locale permettent à chaque citoyen qui le désire de réaliser avec d'autres l'état de la situation de la commune, de définir des objectifs de développement et les projets à mettre en oeuvre.
2. **Un programme global** : Une opération de développement rural, c'est tout d'abord une réflexion sur l'ensemble des aspects qui font la vie d'une commune rurale: agriculture, économie, emploi, aménagement du territoire, urbanisme, environnement, mobilité, action culturelle... C'est ensuite des projets qui combinent souvent plusieurs de ces éléments.
3. **Une réflexion stratégique à long terme, clairement encouragée** : Le programme communal qui émane de cette réflexion collective propose des objectifs qui orienteront la politique locale pour plusieurs années à venir. Les projets se réaliseront par conventions annuelles entre la Commune et la Région. L'aide de cette dernière peut aller jusqu'à 80% du coût des projets.

La participation citoyenne :

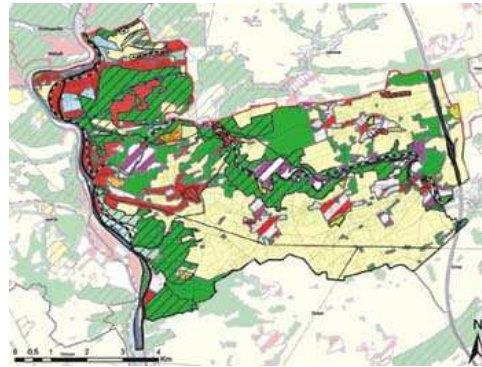
La participation citoyenne revête une importance fondamentale dans l'élaboration du PCDR. Elle permet aux citoyens de donner leur avis et leur vision sur le développement futur de la commune.

- Cette participation se décline en 3 phases :
- la consultation de la population,
 - les groupes de travail,
 - la Commission Locale de Développement Rural (CLDR).



2069

Maître de l'Ouvrage: Commune d'Yvoir
Etat d'avancement: Clôturé
Superficie de la commune: 56,83 km²
Population: 8.610 hab.



Références

planification
 mobilité
 environnement
 espace public